

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2019**

Délibération
n° 2019.04.046.B

**Programme Mexique -
Dépôt de dossier
FICOL auprès de
l'Agence Française
de Développement**

LE ONZE AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 avril 2019**

Secrétaire de séance : Jacky BOUCHAUD

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Véronique DE MAILLARD, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Fabienne GODICHAUD, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, André BONICHON, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Annie MARAIS, François NEBOUT, Marie-Hélène PIERRE, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2019

**DELIBERATION
N° 2019.04.046.B**

COOPERATIONS INTERNATIONALES -
CONTRACTUALISATION

Rapporteur : **Monsieur BONNEFONT**

**PROGRAMME MEXIQUE - DEPOT DE DOSSIER FICOL AUPRES DE L'AGENCE
FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT**

L'Agence Française de Développement (AFD) est un établissement public placé au cœur du dispositif français de coopération puisqu'elle agit, depuis 70 ans, pour lutter contre la pauvreté et favoriser le développement dans les « pays du Sud ». Au moyen de subventions, notamment, elle finance des projets et accompagne des partenaires des pays émergents ou à revenu intermédiaire dans le renforcement de leurs capacités. A ce titre, elle expérimente, depuis 2014, un nouvel outil appelé "Facilité de financement des collectivités françaises" (FICOL), destiné à financer des projets développés par des collectivités françaises et à valoriser l'expertise française, en réponse à une demande exprimée par une collectivité provenant d'une zone prioritaire.

Dans le cadre de sa politique de coopérations internationales, GrandAngoulême entretient depuis 2012 une relation privilégiée avec la ville de Zapopan (aire métropolitaine de Guadalajara) au Mexique.

De nombreuses réalisations (projets collaboratifs d'entreprises, accueil d'artistes et de jeunes talents, participation croisée au Festival de la Bande Dessinée et à la Foire Internationale du Livre de Guadalajara) ont pu être menées, rendant cette coopération par la diversité des actions abordées.

Au regard de ces réussites et afin de donner de l'ampleur à la coopération, il a été proposé de travailler avec l'AFD à un projet plus ambitieux, sur 3 ans, afin de soutenir la structuration d'une filière culturelle et créative chez nos partenaires mexicains.

Sur la base d'un pré-dossier déposé l'an dernier, l'AFD a donné à GrandAngoulême un premier accord de principe.

Il s'agit désormais de formaliser un dossier complet détaillant le projet.

Le projet proposé est une nouvelle étape dans cette coopération car il devra permettre de valoriser l'expertise locale, celle de la collectivité et d'acteurs locaux du secteur de l'Image.

Il s'articule autour de trois composantes :

- **Composante 1 : vers la création d'un Master Arts numériques**

Elle visera à permettre l'ouverture d'un diplôme avec l'Instituto Tecnológico de Monterrey (dit TEC de Monterrey) / Campus Guadalajara.

Le pilotage est assuré par l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image, qui créera pour l'occasion un consortium avec l'Ecole des Métiers du Cinéma d'Animation (EMCA) et l'Ecole du Jeu et des Médias Interactifs Numériques (CNAM-ENJMIN).

- **Composante 2 : soutien à l'entrepreneuriat culturel**

Elle vise à modéliser l'accompagnement des entreprises culturelles et créatives opéré à Angoulême afin d'aider nos partenaires mexicains à mieux soutenir ces activités spécifiques sur leur territoire.

Le pilotage est assuré par la Technopole EUREKATECH, en lien étroit avec MAGELIS.

- **Composante 3 : implantation d'un lieu d'accueil des auteurs de bande dessinée**

Elle vise à mettre en place les conditions nécessaires à l'ouverture d'un lieu de résidence artistique dédié à la bande dessinée à Zapopan, en adaptant le modèle de la Maison des Auteurs d'Angoulême.

Le pilotage est assuré par la Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image (CIBDI).

Ce projet au Mexique permettra de franchir une nouvelle étape en contribuant à rechercher des solutions innovantes et adaptées au contexte de territoires créatifs en émergence. Notre territoire est en capacité de produire de l'expertise dans ce domaine, de la valoriser et de l'apporter à d'autres territoires en quête de structuration de leur écosystème créatif.

Le coût total du projet sur 3 ans est évalué à 950 000 € dont 650 000 € de dépenses d'expertise et de frais associés qui seraient intégralement financées par l'AFD.

L'ensemble des autres partenaires (Tec de Monterrey, ville de Zapopan, écoles du Campus de l'image d'Angoulême, CIBDI, EUREKATECH, MAGELIS et le porteur GrandAngoulême) contribueront à hauteur de 300 000 € (soit 30 % du plan de financement du projet) sous la forme de valorisation de temps passé.

L'AFD, à travers son outil de financement FICOL, prévoit que la contractualisation s'opère avec GrandAngoulême, qui devient alors responsable technique et financier de ce projet, en tant que bénéficiaire primaire du financement. GrandAngoulême est ainsi l'interlocuteur de l'AFD pour recevoir la subvention accordée qu'elle rétrocédera aux trois opérateurs de composantes.

La convention de financement entre l'AFD et GrandAngoulême et les conventions de rétrocession seront approuvées en conseil communautaire une fois la décision d'octroi prise par l'AFD.

Au regard de ces éléments,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant Monsieur Bonnefont en qualité de Vice-Président chargé des coopérations, à solliciter auprès de l'AFD une subvention d'un montant estimatif de 650 000 € dans le cadre du projet « Confluence créative » de structuration d'un écosystème culturel et créatif au Mexique.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant Monsieur Bonnefont en sa qualité de Vice-Président en charge des coopérations, à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 avril 2019	<u>Affiché le :</u> 18 avril 2019